



CONTACT PRESSE
Candice Menant-Fernández
+33 7 69 02 95 87

DOSSIER DE PRESSE

PLAN D'ACTION BIO EUROPÉEN

*Une opportunité pour une agriculture vivante
et durable sur tous les territoires
et une alimentation plus respectueuse
de l'environnement et la santé*



 @gruffat_claude
 @c.gruffat
 @claude.gruffat
 @claude-gruffat-5a080414b/

CLAUDE-GRUFFAT.EU

CLAUDE 
GRUFFAT
DÉPUTÉ EUROPÉEN



CLAUDE GRUFFAT

DÉPUTÉ EUROPÉEN

COMMISSION DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET MONÉTAIRES

SOUS-COMMISSION DES AFFAIRES FISCALES

COMMISSION DU MARCHÉ INTÉRIEUR
ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS·TRICES



Né dans une exploitation laitière en Haute-Savoie basée sur un schéma traditionnel, Claude Gruffat est un pionnier de l'agriculture biologique en France. D'abord conseiller agricole pour l'Association de Conseillers en Agriculture Biologique puis contrôleur chez Ecocert, il rejoint Biocoop en 1994 où il assume des responsabilités décisionnelles puis économiques. De 2004 à 2019 il a présidé Biocoop.

Il a été élu au Parlement européen début 2020 suite au Brexit.

Depuis longtemps il défend sur le terrain et auprès des institutions une agriculture biologique au service de la santé des humains et de la planète. Un engagement couronné par sa nomination comme **négociateur du groupe Verts/ALE au Parlement européen sur le nouveau plan d'action pour l'agriculture biologique** proposé par la Commission européenne. Un dossier majeur du début d'année 2022.

POURQUOI IL FAUT DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Pour le climat et l'environnement

L'agriculture représente 19% des émissions de gaz à effet de serre français (10% dans l'Union européenne). Dans tous les scénarios prospectifs pour une agriculture plus climat-compatible, la bio est plébiscitée par des organismes comme l'IDDRI, Solagro, la FAO (ONU) et d'autres. Son approche relocalisée, l'absence d'usage d'intrants à base d'hydrocarbures importés, les rotations de cultures plus longues, le rôle central des légumineuses fixatrices d'azote, la favorisation de la matière organique contenue dans les sols et d'autres aspects agronomiques en font une arme majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique, la protection des biens communs (eau, air, sols...) et de la biodiversité.

Pour la santé

Produite sans intrants chimiques (pesticides, engrais de synthèse...) et sans OGM, cultivée dans des sols vivants, l'alimentation biologique présente des qualités nutritionnelles supérieures et est exempte de substances dommageables comme les perturbateurs endocriniens par exemple. Elle est reconnue comme contribuant moins à l'apparition de diabète ou d'autres maladies liées à des causes environnementales et est particulièrement recommandée pour les enfants et les femmes enceintes. Son mode de production permet également de prévenir certaines maladies professionnelles graves chez les paysan·ne·s.

Pour l'emploi paysan et les territoires

Plus rémunératrice, nécessitant plus de main d'œuvre, orientée vers les circuits courts, l'agriculture biologique stimule la création de filières à taille humaine, dépendantes d'une demande locale et non plus de marchés mondiaux. Elle ouvre des gisements d'emplois non-délocalisables pour des profils pros très divers (des saisonnier·e·s peu qualifié·e·s aux technicien·ne·s et chef·fe·s d'exploitations). De plus en plus de territoires accompagnent économiquement l'agriculture biologique en rémunérant les services rendus pour la protection des biens communs et la réduction des pollutions. Moins gourmande en investissements financiers elle permet également de redonner du sens au quotidien des paysan·ne·s.

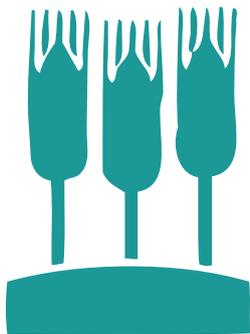
Pour la souveraineté alimentaire

L'essence même de la production bio est l'ancrage dans son terroir et sur un territoire donné. À l'heure où notre sécurité alimentaire est dans les mains des chaînes logistiques de l'agroalimentaire industriel et de la grande distribution, la bio est une excellente entrée pour repenser l'adéquation entre besoins territoriaux et production. Contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire avec les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'alimentation du monde, la bio est la seule agriculture qui en préservant nos ressources naturelles de production permet d'assurer notre sécurité alimentaire à court moyen et long terme.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

LES SURFACES



DANS L'UNION EUROPÉENNE



15,3 millions d'Ha de surfaces agricoles utiles (SAU)

soit **8,1% de la SAU**

- Bon élève, l'Autriche avec 677 200 Ha de SAU, soit 26% de la SAU
- En retard, l'Irlande avec 73 950 Ha, soit 1,8% de la SAU
- Les surfaces ont plus que triplé entre 2000 et 2020.
- Entre 2012 et 2019, une croissance particulièrement forte avec un passage de 5,7 à 8,1% de la SAU

EN FRANCE



2,55 millions d'Ha de SAU

soit **9,5% de cette SAU**

LES FERMES



DANS L'UNION EUROPÉENNE



354 600 fermes

EN FRANCE

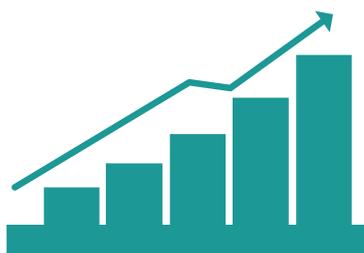


53 250 fermes

soit **12% des fermes**

et **18% de l'emploi en agriculture**

L'IMPACT ÉCONOMIQUE



DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le marché bio pèse **plus de 50 milliards de CA**

**Près de 50% des produits bio sont consommés
en Allemagne et en France**

EN FRANCE



13,2 milliards de CA (a été X 13 en 20 ans)

+10% entre 2019 et 2020

La grande distribution représente environ 53% de part de marché, 27,5% pour les magasins spécialisés, 10,5 pour la vente directe, 5,7% pour les artisans et commerçants, et 3,8% pour la restauration hors domicile

PLAN EUROPÉEN D'ACTION SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UN TEXTE CORRECT QUI MÉRITE DES MOYENS À LA HAUTEUR

Déclaration de l'eurodéputé Claude GRUFFAT, négociateur du groupe écologiste au Parlement européen sur le plan d'action bio, à la veille du vote du rapport en plénière.

« Après les renoncements environnementaux de la nouvelle PAC et alors que la guerre en Ukraine nous rappelle l'urgence de sortir d'un modèle agricole sous perfusion d'hydrocarbures pour ses engrais et ses pesticides, le Parlement européen vote sa position sur le plan d'action pour l'agriculture biologique.

Notre modèle intensif ayant dépassé les limites permises par notre environnement, le groupe Verts/ALE estime qu'il y a urgence à produire mieux et pas forcément plus pour assurer la souveraineté alimentaire en Europe mais aussi dans le monde. En tant que négociateur du groupe écologiste, j'ai déposé plusieurs amendements pour que le texte final reprenne certains objectifs essentiels du Green Deal et de la stratégie Farm to Fork mises à mal ces derniers temps.

Parmi ceux-ci : l'objectif de 25% de surfaces agricoles en bio dans l'UE d'ici 2030 et la création d'un réseau



d'acteurs publics impliqués dans l'introduction de produits bio dans les cantines scolaires et la restauration collective.»

5 AMENDEMENTS DÉPOSÉS AU NOM DES VERTS/ALE POUR ENRICHIR LE TEXTE ET LE RENDRE PLUS AMBITIEUX

1) SUR LE POURCENTAGE DE SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2030

(Amendement 1)

Enjeu : Soutenir la stratégie de la ferme à la table qui entend promouvoir l'agriculture biologique en se fixant l'objectif d'affecter au moins 25% des terres agricoles de l'Union à l'agriculture biologique d'ici 2030.

2) SUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL (Amendement 22bis)

Enjeu : Le rapport doit davantage affirmer l'idée que l'agriculture biologique répond à l'objectif du bien-être animal pour lequel la Commission doit prendre de nouvelles initiatives prochainement.

3) SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL (Amendement 28)

Enjeu : Pas de transition alimentaire sans implication des consommateurs·trices. L'information est extrêmement importante pour que les consommateurs·trices fassent un choix éclairé sur leur alimentation.

4) SUR LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE ET D'UN RÉSEAU EUROPÉENS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES CANTINES PUBLIQUES

(Amendement 31bis)

Enjeu : Améliorer la place des produits biologiques dans la restauration collective en soutenant les collectivités locales et les acteurs territoriaux dans leur projet d'action en faveur d'un système alimentaire sain durable et résilient.

5) SUR LA TRANSITION DES HABITUDES ALIMENTAIRES (Amendement 57Bis)

Enjeu : Promouvoir l'adoption de régimes alimentaires sains et durables compte tenu de leurs effets sur le changement climatique la dégradation de l'environnement et la santé.